

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT-SAUVANT AVEC DÉCLARATION DE PROJET



En exécution de l'arrêté du 1^{er} vice-président de la Communauté d'Agglomération de Saintes en date du 7 août 2023, **une enquête publique portant sur le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Sauvant avec une déclaration de projet, soumis à évaluation environnementale**, aura lieu :

**du lundi 11 septembre 2023 à 9 heures
au jeudi 12 octobre 2023 à 17 heures**

Afin de conduire cette enquête publique, **Madame Sylvie DANDONNEAU a été désignée en tant que commissaire-enquêteur, accompagné de Monsieur Jean-Marie CLERGET en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par décision du président du Tribunal Administratif de Poitiers en date du 13 juin 2023.**

Le siège de l'enquête publique est situé à la Communauté d'Agglomération de Saintes, au :
12, boulevard Guillet Maillet, CS 90316, 17107 SAINTES CEDEX

Le dossier est consultable :

- **En version informatique**, sur le site Internet <https://www.registre-dematerialise.fr/4819>, lien accessible depuis <https://www.agglo-saintes.fr/l-agglo-au-quotidien/urbanisme/557-enquetes-publiques-plan-local-d-urbanisme> et <https://stsauvant17.fr/>
- **En version papier**,
 - A la Communauté d'Agglomération de Saintes, situé au 12, boulevard Guillet Maillet, CS 90316, 17107 SAINTES CEDEX, aux jours et heures d'ouverture au public (du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30, et 13 heures 30 à 17 heures 30)
 - A la mairie de Saint-Sauvant, au 10, rue du Marché, 17610 SAINT-SAUVANT, aux jours et heures d'ouverture au public (le lundi et mardi de 14h à 17 heures, le jeudi de 9 heures à 12 heures, le vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures, fermée le mercredi)

Le dossier d'enquête publique sera également consultable depuis un poste informatique mis à disposition auprès du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Saintes à l'adresse, jours et heures d'ouverture indiqués ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations et propositions :

- **Sur le registre dématérialisé** consacré à cette enquête publique (<https://www.registre-dematerialise.fr/4819>), lien accessible depuis <https://www.agglo-saintes.fr/l-agglo-au-quotidien/urbanisme/557-enquetes-publiques-plan-local-d-urbanisme> et <https://stsauvant17.fr/>
- **Sur les registres d'enquête publique** établis sur feuillets non mobiles, mis à sa disposition à l'accueil du siège de la Communauté d'Agglomération de Saintes et de la mairie de Saint-Sauvant
- **Par voie postale** en adressant un courrier à l'attention du commissaire-enquêteur au siège de la Communauté d'Agglomération de Saintes
- **Par courrier électronique** à l'adresse enquete-publique-4819@registre-dematerialise.fr

Madame Sylvie DANDONNEAU, commissaire-enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

- **Lundi 11 septembre, de 9 heures à 12 heures, à la Communauté d'Agglomération de Saintes**
- **Mardi 26 septembre, de 9 heures à 12 heures, à la mairie de Saint-Sauvant**
- **Jeudi 12 octobre, de 14 heures à 17 heures, à la mairie de Saint-Sauvant**

Au terme de cette enquête publique, le rapport et les conclusions motivées remis par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération de Saintes ainsi que sur son site internet (<http://www.agglo-saintes.fr>), à la mairie de Saint-Sauvant et à la préfecture de Charente-Maritime pendant un an. Consécutivement à cette procédure, le dossier de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Sauvant avec une déclaration de projet, soumis à évaluation environnementale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera soumis pour approbation à la majorité des suffrages exprimés au conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saintes.